



Aix en Provence le 2 octobre 2025

Madame le maire

**Objet :** *Piste cyclable bidirectionnelle avenue des Déportés de la Résistance aixoise*

Des travaux importants et coûteux ont été effectués dans l'avenue des Déportés et sont en cours dans la rue Coubertin. Sur les Déportés, ces travaux ont notamment conduit à mettre aux normes le trottoir côté cimetière et à installer une piste cycliste bidirectionnelle et un cheminement piéton côté stade.

Nos deux organisations constatent que cette piste bidirectionnelle a été mal conçue et risque d'être sous-utilisée en raison entre autres des difficultés d'insertion des cyclistes dans les deux ronds-points situés aux extrémités de cette piste.

Dans un esprit constructif nous vous proposons deux aménagements qui permettraient de répondre en partie aux difficultés constatées.

- **Côté Nord** avant le rond-point Fontaine du commandant Jean Dubouy, la piste cycliste se termine brutalement. L'utilisation de l'espace libre situé à côté du cheminement piéton permettrait à la fois de prolonger le cheminement piéton et la piste cyclable vers le parking situé près du kiosque à pizza. La liaison avec la piscine Yves Blanc, où de nombreux cyclistes se garent, serait ainsi grandement facilitée.



Cet aménagement léger facilitera l'entrée/sortie de la piste actuellement dangereuse pour les cyclistes obligés de traverser une ligne blanche et la voie de circulation venant en face (photo ci-après).



- **Côté centre de secours**, l'entrée/sortie de la piste cyclable à une trentaine de mètres du rond-point en bas de la traverse Saint-Pierre n'est absolument pas pratique, voire dangereuse. Il faudrait permettre aux cyclistes de

s'engager dès le rond-point en empruntant le cheminement piéton le long du centre de secours et de le prolonger jusqu'à l'entrée actuelle de la piste cyclable.

Ce cheminement de 2 mètres de large se rétrécit au droit de l'abribus (96 cm). Pour l'élargir nous préconisons de déplacer l'abribus en le rapprochant du bord de la chaussée et en recalibrant l'espace prévu pour l'arrêt de bus Parking Carcassonne qui est large de 3 m. On n'a pas besoin d'un espace de cette taille pour un arrêt qui n'est pas un terminus avec des besoins de régulation, qui est peu fréquenté et qui ne fait que prendre et déposer des voyageurs .



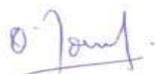
Par ailleurs, **la piste cyclable est interrompue par les franchissements des 6 entrées/sorties de l'immense parking voiture avec à chaque fois des bordures de 2 cm de haut qui sont particulièrement pénibles pour les cyclistes et leur matériel (12 franchissements de bordures sur 300 mètres). De plus, le revêtement ocre de la piste cyclable est interrompu à chaque passage par un revêtement noir avec des chevrons et pictogrammes vélo laissant à penser que le cycliste n'est pas prioritaire sur les véhicules entrants et sortants, aucun panneau ne leur signalant la traversée de cyclistes. Un panneau Stop ou cédez le passage pour les automobilistes traversant la piste cyclable est indispensable pour clarifier la situation. (exemple la sortie de La Parade sur la piste cyclable de la RD9).**

Enfin des potelets rigides ont été installés au milieu de la piste, le minimum serait d'en mettre des souples pour éviter de possible accidents.

Il conviendrait aussi de mettre en zone 30 l'avenue des Déportés pour faire en sorte que la cohabitation entre automobilistes et cyclistes soit facilitée autant que possible

Olivier Domenach

ADAVA



Michel Braunstein

CIQ Cézanne Torse



CPI Mr CHEVALIER

Mr TAULAN

Mr CHENAUD

Mr MARSILLE

Mr COLLINEAU (SEMEPA)